

Le foyer internat et les activités de détente

Le lycée offre aux élèves un certain nombre d'activités, qui se déroulent au foyer, à la MDL, au gymnase ou à l'extérieur, en soirée et/ou le mercredi après-midi. Celles-ci sont soit encadrées par des surveillants, soit animées par des élèves.

En début de semaine, les élèves s'inscrivent auprès de leur surveillant avant de se rendre à l'activité de leur choix (une par semaine).

. « Soirée récréative » : chaque élève peut participer, une fois par semaine sur le temps d'étude obligatoire (20 h – 21 h 30), à une "soirée récréative", c'est à dire venir au foyer ou rester dans sa chambre et se reposer, ou bien se rendre à une soirée culturelle ou sportive organisée par le lycée.

. La MDL (Maison des Lycéens) : les élèves qui composent le bureau de la MDL proposent des activités régulières au sein de clubs, et ponctuelles, en fonction du calendrier (soirées, sorties lazergame, etc.) Les élèves à jour de leur cotisation (bulletin d'adhésion dans les dossiers de rentrée) sont membres de droit et se voient remettre une carte d'adhérent valable pendant l'année scolaire.

L'adhésion est vivement recommandée aux élèves internes qui, même s'ils ne souhaitent pas s'inscrire dans un club précis, sont les premiers bénéficiaires des infrastructures du foyer : TV, jeux de société, sorties culturelles ou sportives.

Les élèves souhaitant être à l'initiative d'une activité sont invités à prendre l'attache d'un CPE d'internat ou de niveau ou de l'un des membres de la MDL.

Les clubs sont ouverts et actifs sous réserve de renouvellement des encadrants, et d'un nombre suffisant de participants.

. Activités proposées par les assistants d'éducation et le Volontaire de service civique (sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits) : club musique (mercredi après-midi) en salle Henri-Martin - Basket et Foot internes (mardi soir / jeudi soir) au gymnase...

. Sorties organisées par les enseignants le soir dans le cadre de la classe (théâtre, opéra, cinéma...)*

. « Soir de match » : en partenariat avec les centres de formation conventionnés par le lycée (JDA, DFCO, DHC), les élèves peuvent se voir proposer des places pour assister à un match. Ces sorties sont gratuites et encadrées par des surveillants et/ou les membres des clubs.

. L'internat culturel : les enseignants de français proposent en début d'année scolaire aux élèves internes plusieurs thèmes de sortie (théâtre, concert, spectacle...) La prise en charge s'effectue par la MDL.*

* ne compte pas pour une soirée récréative



L'Aumônerie de l'Enseignement public

Un membre de l'AEP intervient le jeudi soir.

Tous les jeunes, quels que soient leurs croyances ou leur degré d'implication dans la vie spirituelle, y sont les bienvenus. L'objectif de l'aumônerie est de :

- de se retrouver entre jeunes, de créer des liens, de partager des savoir-faire,
- apprendre à se respecter, avec leurs différences

culturelles, religieuses,

- mettre en route des projets, s'ouvrir à des sujets d'actualité,
- approfondir sa foi, quelle que soit sa religion.



Ordre d'examen et priorités d'admission

- 1) Elèves relevant des structures du PES (Pôles et centres de formation) [Admission de droit]
- 2) Elèves affectés en 2^{nde} GT provenant des CLG Paul -Fort d'Is-sur-Tille et Champ-Lumière de Selongey, à forte contrainte géographique et/ou de mobilité. Ils doivent résider dans l'une des localités suivantes : Villey/Crécey/Marey-sur-Tille, Avot, Barjon, Salives, Le Meix, Poiseul-lès-Saulx, Poiseul-la-Grange, Léry, Avelanges, Villecomte, Diénay, Tarsul, Courtivron, Frénois.
- 3) Elèves du parcours « Marine Nationale » (Bac Pro ELC et MEI) à forte contrainte géographique et/ou de mobilité
- 4) Elèves affectés en 2 Bac Pro « Prothésiste dentaire » et « Technicien an appareillage orthopédique »
- 5) Elèves affectés en 1ère STL-CL
- 6) Elèves affectés en 1ère STI2D, et 2 Bac Pro DISM
- 7) Elèves affectés en 2 CAP et 2 Bac Pro
- 8) Elèves des catégories sport études : Sections sportives scolaires, partenariats locaux
- 9) Autres niveaux et situations familiales particulières

Le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté a compétence en matière de construction et rénovation de places d'internat, de mutualisation de places et d'accompagnement de projets.

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

Depuis la rentrée 2017, l'internat bénéficie de l'appui des étudiants de la Burgundy School of Business (soutien scolaire).



Pour plus d'informations, consultez régulièrement la page consacrée à l'internat :

<http://http://www.lyceehfontaine.fr/linternat>

LYCÉE HIPPOLYTE-FONTAINE
APPRENDRE POUR LE MONDE DE DEMAIN

20 Boulevard Voltaire
B.P. 27529
21000 Dijon



Téléphone : 03 80 38 36 00

www.lyceehfontaine.fr

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Journée Portes ouvertes
Samedi 3 mars 2018

Visite des dortoirs

LYCÉE HIPPOLYTE-FONTAINE

L'internat



Accueil des familles dans les dortoirs
garçons (M1) et filles (M0)
de 9h à 12h et de 14h à 16h

L'internat, le cadre de repos et de travail pour une scolarité réussie

L'internat du lycée Hippolyte-Fontaine répond aux exigences modernes d'hébergement des élèves, en matière de confort, d'hébergement et de repos, de cadre de travail et d'activités culturelles.

La capacité de l'internat est actuellement portée à son maximum, afin de satisfaire les demandes, tout en respectant les critères de sécurité et de confort.

Un élève sur deux est sportif, inscrit dans un parcours sport études.

Etre interne, c'est souvent une obligation liée à l'éloignement du domicile familial, mais c'est également faire le choix d'un encadrement et d'une vie stable réglée par des horaires fixes.

Un sondage récent mené par le ministère de l'Education nationale auprès des internats publics révélait que pour 86 % des élèves internes, c'était un facteur important de réussite scolaire ; 16 % seulement estimaient que c'était une "mauvaise période à passer".

Les élèves suivent des rythmes précis : moments de repos et de travail personnel, repas, activités sportives ou culturelles...

L'internat est un lieu de vie et un lieu à faire vivre. Les élèves sont encouragés, dans le cadre des instances représentatives et de la Maison Des Lycéens, à être force de proposition et d'animation.

Les élèves sont répartis dans les dortoirs par voie d'enseignement (professionnel, général et technologique), par qualité (sportif/non sportif) et par niveau de formation (de la 3^e PrépaPro à la Terminale). Au niveau de la chambre, les critères retenus sont la formation et la spécialité (2GT, 2 Bac Pro MEI / ELC...)

Les internes qui souhaitent partager une même chambre peuvent émettre des desiderata sur la fiche de renseignement et de candidature à l'internat. A condition d'être dans la même voie d'enseignement et de même niveau de formation, la raison invoquée doit avoir trait aux facilités de transport (même origine géographique), ou de travail. En cours d'année, les changements sont possibles, en fonction des places disponibles et des possibilités de permutation ; ils doivent s'opérer dans le même dortoir et répondre à des considérations sérieuses.

Chaque soir, un CPE, huit assistants d'éducation et un Volontaire de service civique encadrent les internes. Une infirmière est présente ou d'astreinte.

L'internat dispose d'un réseau wifi spécifique.

Comment faire acte de candidature ?

L'élève déjà interne se voit remettre courant mai un formulaire de réinscription. Pour les nouveaux élèves, **une fiche de candidature est mise en ligne en période d'inscription** (voir onglet "Inscriptions"). Le document doit parvenir à la vie scolaire fin juin.

Attention, ***l'admission dans une formation d'enseignement est distincte de celle liée à l'internat.*** La remise d'un dossier d'inscription dans une formation d'enseignement, qui vaut acceptation de l'élève au lycée Hippolyte-Fontaine, n'entraîne pas *de facto* l'admission à l'internat.

Une commission de recrutement (direction, CPE, intendance) statue sur chaque demande en tenant compte des critères suivants : **éloignement géographique entre le domicile du responsable légal et l'établissement, moyens de transport et fréquence des dessertes, formation suivie existant ou non au plus proche du domicile...**

La commission considère distinctement les candidatures des élèves polistes ou de centres de formation (inscrits sur liste "Espoirs" ou "France" dans un parcours sport études conventionné) et les élèves retenus pour un "bac pro Marine Nationale". Viennent ensuite les filières à recrutement prioritaire - voie professionnelle dans un premier temps (prothésiste dentaire, DISM), puis voie générale et technologique (STL, STI2D).

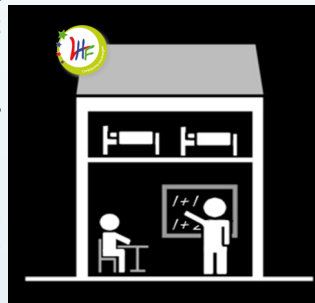
La réponse aux familles est transmise au début du mois de juillet : admission en liste principale, inscription sur liste d'attente, refus.

Les parents sont encouragés à mentionner toute considération sociale qui justifierait que leur enfant soit interne, si la condition d'éloignement n'est pas satisfaite.

L'inscription en liste d'attente peut donner lieu à un délai très relatif – des places peuvent ainsi être libérées peu avant les vacances de Toussaint, soit cinq à sept semaines après la rentrée.

Hors période de recrutement (juin-juillet), un courrier doit être adressé au Chef d'établissement, en listant les raisons motivant l'établissement de la demande.

A l'exception des élèves en parcours sport études, chaque interne a l'obligation d'avoir un « correspondant » (membre de la famille ou ami de celle-ci), lequel doit résider dans un rayon de 30 km afin de prendre en charge l'élève (maladie, fermeture imprévue de l'internat...)



Le déroulé d'une soirée-type

17 h 30 - 18 h 30 Ouverture des chambres – pointage. L'élève choisit librement entre temps de détente ou de travail en chambre, ou activité en dehors de l'internat : UNSS, sorties, foyer, CDI...

Pointage obligatoire auprès du surveillant pour 18 h 30.
18 h 15 Fermeture grille établissement
18 h 35 - 19 h 30 Repas * (jusqu'à 19 h pour les élèves n'appartenant pas aux clubs sportifs ou ne pratiquant pas une activité UNSS).

19h30 Ouverture grille établissement ; fermeture à 20 h. Ouverture des chambres - détente ou travail.

20 h - 21 h 25 Etude obligatoire (soit en chambre, soit travail en groupe en autonomie en salle J05, ou travail encadré en salle informatique J07).. Présence des étudiants de la BSB les lundis et jeudi .

Ou soirée récréative (1 par semaine), à prendre en chambre ou au foyer.

21 h 25 Détente, douche (à partir de 21 h 30)

22 h Extinction des feux

6 h 55 Réveil, toilette, petit déjeuner

7 h 00 Ouverture portillon boulevard Voltaire

7 h 25 Fermeture chambre

L'internat, quel tarif ?

Pour l'année 2018-2019, le montant annuel en pension complète s'élève à 1640 €. La facturation est établie au trimestre et calculée sur les cinq nuitées de la semaine – 655 euros pour la période la plus longue, allant de septembre à décembre.

Les élèves boursiers nationaux bénéficient automatiquement de la prime à l'internat (montant fixé par le Conseil régional, en déduction de la facture trimestrielle).

Les familles en difficulté financière peuvent demander auprès de l'assistante sociale de l'établissement une aide du Fonds social lycéen.

Les périodes de stage ainsi que celles de maladie de plus de deux semaines attestées par un certificat médical donnent lieu à une remise d'ordre.

Une avance de 200 € doit être jointe au dossier d'inscription (fiche intendance). Le chèque est retourné au demandeur en cas de refus.

Les familles ont le droit de changer de régime (passage demi-pensionnaire / externe / interne) pendant 15 jours à compter de la rentrée scolaire. Passé cette date, la règle comptable veut que tout trimestre entamé est dû en totalité. Les sorties en cours d'année doivent intervenir avant la fin d'une période de facturation (voir avec le service intendance).